

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ; 1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-150

FINANCES : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU STADE DU ROUDOUROU - CONTRIBUTION 2023

Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis plusieurs années manifesté son intérêt pour le développement du sport professionnel, porteur de l'image du territoire et vecteur de dynamisme pour l'économie locale.

Guingamp-Paimpol Agglomération est adhérente au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou (22.5 %) aux côtés du Département (55 %) et de la commune de Guingamp (22.5 %). Son adhésion est justifiée par ses compétences en matière sportive et notamment sa volonté de soutenir les clubs et associations disputant des compétitions de niveau national ainsi que la promotion et l'attractivité du territoire.

L'agglomération a apporté un financement à la réalisation d'améliorations des installations sportives du stade du Roudourou, notamment en terme d'accompagnement à la transition écologique des équipements.

L'intérêt, pour Guingamp-Paimpol agglomération, est aussi de conforter et d'étendre les espaces à vocation économique afin de favoriser la mise en réseau des entreprises, dans le but de créer des synergies participant à la promotion et au développement économique du territoire.

L'agglomération doit, comme chaque année, verser sa contribution au SMASR, conformément au Budget primitif adopté par le Syndicat Mixte

Organisme	Objet	Contribution 2022	Contribution 2023
Syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou	Contribution 2022 : 22.5 %	57 582,81 €	57 272,73 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider le montant de la contribution 2023 de 57 272,73 € au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au sujet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé Rannou.